

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1142

1^{er} juin 2010

SOMMAIRE

ARN SA	54815	HBI Gottmadingen S.à r.l.	54811
Assistance Ingénierie Lorraine Europe (AILE) S.à r.l.	54811	HBI Mercator Parc S.à r.l.	54793
ASV Real Estate S.à r.l.	54806	Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	54793
Auditas S.A.	54811	Intrawest Luxembourg Holdings S.à r.l.	54793
Axapem S.à r.l.	54810	Intrawest S.à r.l.	54793
Banque Havilland S.A.	54813	Kauri Cab German Residential Properties	54794
Banque Havilland S.A.	54799	Larma S.A.	54794
Belisa International S.A.	54814	Life One	54793
Black Sea Shipping Corporation	54815	Lina Global Business S. à r.l.	54792
BlueBay COF Loan Investments S.A.	54770	LuxCo 80 S.à r.l.	54809
Bonnefont S. à r.l.	54811	Lux International Strategy	54809
BRC S.à r.l.	54784	Masterhouse S.A.	54810
Cargolux Airlines International S.A.	54813	Matroplex Trading and Investments S.A.	54810
Chephar S.A.	54783	Metinvest S.A.	54812
Cibela S.A.	54814	MPPM Sàrl	54794
Cidron Food Holding S.à.r.l.	54770	OGB-L-Solidarité syndicale	54795
Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.	54784	Projects Challenges and Services	54815
Colt Group S.A	54792	Projects Challenges and Services	54815
Colt Group S.A	54784	Projects Challenges and Services	54815
COLT Telecom Group S.A.	54784	ProLogis European Finance XI S.à.r.l.	54816
Compagnie de Banque Privée	54791	ProLogis UK CCXXII S.à r.l.	54797
Consolium S.à r.l.	54792	ProLogis UK CCXXII S.à r.l.	54795
ECEF-IHV SA	54802	Regina Holding S.à r.l.	54797
Electra Management S.à r.l.	54816	Sogis S.à.r.l.	54814
Electra Management S.à r.l.	54816	Tacoma Investment S.A.	54794
Euram Gestion S.A.	54811	Trafalgar Capital S.à r.l.	54797
Fip Productions S.à r.l.	54816	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	54812
Garage International LUX Sàrl	54792	Valauchanus Sopaneer S.C.A.	54813
Glencore Finance (Europe) S.A.	54810	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	54812
Gypro-Bate S.à r.l.	54813	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	54812
HBI Berlin S. à r.l.	54802	Werner S.A.	54797
HBI Braunschweig S.à r.l.	54799		
HBI Gladbeck S.à r.l.	54814		

BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.413.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054174/11.

(100068800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Cidron Food Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.735.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Cidron Food Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 151 735, incorporated by deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 23rd February 2010, published in the Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, number 791, dated April 16, 2010 and whose Articles of Incorporation have been lastly amended by a deed of the undersigned notary on 21st April 2010, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the one hundred million (100,000,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of two hundred million Swedish Crowns (SEK 200,000,000) so as to raise it from its present amount of one hundred million Swedish Crowns (SEK 100,000,000) to three hundred million Swedish Crowns (SEK 300,000,000) by the issue of two hundred million (200,000,000) new shares with a par value of one Swedish Crown (SEK 1) each, by contribution in cash;

2.- Full restatement of the Articles of Association of the Company without changing its corporate purpose;

3.- Confirmation by the Lead Investors that Ms Ailbhe Jennings and Mr Adrian Whitehead are the candidates proposed by the Lead Investors for election as Lead Investor Managers pursuant to the restated Articles of Association;

4.- Confirmation by the Minority Investor that Mrs Ingrid Moinet is the candidate proposed by the Minority Investor for election as Minority Investor Manager pursuant to the restated Articles of Association;

5.- Acknowledgement of the resignation of Mrs Noëlla Antoine, Mrs Pascale Nutz, Mr Andrew Bennett and Mrs Lynda Elliott and appointment of Ms Ailbhe Jennings and Mr Adrian Whitehead as Lead Investor Managers and appointment of Mrs Ingrid Moinet as Minority Investor Manager.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of two hundred million Swedish Crowns (SEK 200,000,000) so as to raise it from its present amount of one hundred million Swedish Crowns (SEK 100,000,000) to

three hundred million Swedish Crowns (SEK 300,000,000) by the issue of two hundred million (200,000,000) new shares having a par value of one Swedish Crown (SEK 1) each.

Second resolution

It is decided to admit "Cucina Lux Investment Limited" and "Brake Bros Limited" to the subscription of the two hundred million (200,000,000) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Cucina Lux Investment Limited", a company incorporated under the laws of England & Wales, with its registered address at Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, TN25 4AG, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given which shall remain here annexed,

declared to subscribe to fifty-three million (53,000,000) new ordinary shares and to have them fully paid up by payment in cash.

Thereupon "Brake Bros Limited", a company incorporated under the laws of England & Wales, with its registered address at Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, TN25 4AG, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given which shall remain here annexed;

declared to subscribe to one hundred forty-seven million (147,000,000) new ordinary shares and to have them fully paid up by payment in cash.

So that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two hundred million Swedish Crowns (SEK 200,000,000), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend in full and restate the Company's Articles of Association (without, however, changing the Company's corporate purpose) such that they shall now read as follows:

Definitions

In these Articles (as defined hereafter), the following words and expression have the meanings set out below:

Group means together the Group Companies (as defined hereafter);

Group Companies means the Company and each of its subsidiaries from time to time;

Lead Investors means, collectively, Cucina Lux Investments limited (registered number 06305255), a company incorporated in England & Wales, whose registered office is at Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, United Kingdom, TN25 4AG and Brake Bros Limited (registered number 02035315), a company incorporated in England & Wales, whose registered office is at Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, United Kingdom, TN25 4AG, and their permitted transferees pursuant to the terms of the Shareholders Agreement (as defined hereafter);

Menigo LTM EBITDA means the EBITDA of the Group on a consolidated basis calculated by reference to the twelve complete calendar months immediately preceding the date of calculation;

Minority Investor means Nordic Wholesale Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.759 and its permitted transferees pursuant to the terms of the Shareholders Agreement (as defined hereafter);

Shareholders Agreement means any agreement that may exist from time to time between the shareholders of the Company (as defined hereafter) and the Company, as amended or supplemented and which sets forth certain terms and conditions of the holding of a participation in the Company.

Capitalized terms used in these Articles which are not defined here above shall have the meanings inscribed to them in the Shareholders Agreement.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Cidron Food Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies, managers and employees of the Group Companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property that, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is for med for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at three hundred million Swedish Crowns (SEK 300,000,000), represented by three hundred million (300,000,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one Swedish Crown (SEK 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with (i) the Shareholders Agreement and (ii) the conditions prescribed by the Law for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Any transfer of shares must comply with the provisions of the Shareholders Agreement and the Company shall not recognize nor record any transfers of shares without having first ascertained that the provisions of the Shareholders Agreement have been duly complied with.

In addition, any transfer of shares to parties that are not already shareholders of the Company is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital, in accordance with the Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board, the members of which are appointed by a resolution of the shareholders, which also sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The Board shall consist of such number of managers as proposed by the Lead Investors to the General Meeting. Such number shall not be less than three.

7.3. The Lead Investors shall, for as long as they and/or their permitted transferees hold shares in the share capital of the Company, have the right (i) to propose to the General Meeting (as defined hereafter) a list of candidates out of which at least two managers of the Company shall be appointed by the General Meeting; (ii) to maintain in office such number of managers; and (iii) to propose to the General Meeting to remove any managers so appointed and propose to the General Meeting a list of candidates out of which replacement managers shall be appointed in each removed manager's place. Managers appointed in accordance with this article 7.3. shall be referred to as Lead Investor Managers and individually as a Lead Investor Manager.

7.4. The Minority Investor shall, for so long as it and/or its permitted transferees holds shares in the share capital of the Company, have the right (i) to propose to the General Meeting a list of candidates out of which one manager of the Company shall be appointed by the General Meeting; (ii) to maintain in office such manager; and (iii) to propose to the General Meeting to remove the manager so appointed and propose to the General Meeting a list of candidates out of which a replacement manager shall be appointed in the removed manager's place. The manager appointed in accordance with this article 7.4. shall be referred to as the Minority Investor Manager.

7.5. Whenever a request is made to remove and replace a manager in accordance with the foregoing paragraphs, such removal and replacement shall be effected by way of a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of Managers.

8.1. Chairman of the Board

The Board shall appoint a Chairman of the Board from among the Lead Investor Managers. The Chairman shall have a casting vote in case of a tie.

8.2. Powers of the board of managers

(i) Subject always to article 8.4 below and the provisions of the Shareholders Agreement, all powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.3. Procedure

(i) The Board shall meet when convened by either the Chairman or any two managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) If practicable, at least two business days' advance notice of each meeting of the Board and each committee of the Board shall be given. However, in respect of a meeting the agenda for which includes one or more of the items set out in article 8.4. hereunder, a minimum of 36 hours notice shall, without exception, be served on each manager. No meeting of the Board shall be convened at less than 36 hours notice without the consent of each of the Lead Investor Managers. Notice is to be accompanied by a written agenda specifying the business to be transacted at such meeting and all papers to be circulated or presented to the meeting. No business may be transacted at any meeting of the Board (or committee of the Board) save for that specified in the written agenda, unless a Lead Investor Manager agrees otherwise. No business which relates to one or more of the items set out in article 8.4. hereunder shall be transacted or resolved upon at any meeting of the Board (or committee of the Board) unless such item(s) was (were) specified in the written agenda or unless the Minority Investor Manager otherwise agrees.

(iii) No such convening notice is required if all members of the Board are present or represented at the meeting and if they all state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Board.

(iv) Board meetings shall be held at intervals of not more than 6 calendar months and, unless the Lead Investor agrees otherwise, at least 3 Board meetings will be held in each calendar year.

(v) A manager may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members, including two Lead Investor Managers, is present or represented. A manager representing another manager shall be counted in the quorum in the same capacity as his appointor but so that not less than two individuals will constitute the quorum. If within half an hour of the time appointed for the holding of any meeting of the Board, the above quorum is not met, the manager(s) present shall resolve to adjourn that meeting to a specified place and time (which shall not be earlier than two nor later than seven days after the date originally fixed for the meeting). The Board shall give notice to each manager who did not attend the first meeting requiring him either to attend the adjourned meeting of the managers or to state in writing his views on the matters to be discussed at that meeting. The second meeting shall validly deliberate and act if at least two Lead Investor Managers are present or represented. If the chairman of the Board is unable to attend any meeting of the Board, the Lead Investor Managers in attendance at such meeting shall appoint a chairman for the purposes and duration of that meeting.

(vii) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, subject to article 8.4. below. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held, and shall bear the date of the last signature.

(x) As soon as practicable after each meeting of the Board (or committee of the Board), minutes of the meeting shall be sent to all managers.

8.4. Special Consent Matters

For so long as the Minority Investor and/or its permitted transferees and assigns holds shares representing at least 16.60 per cent. or more of the total shares on issue (on a fully diluted basis), save with the prior written consent of the Minority Investor Managers (such consent not to be unreasonably delayed in any case and, in respect of item 1 hereunder, not to be unreasonably withheld (and it is hereby understood that, as an example, withholding consent for matters which negatively and disproportionately changes in any material respect the Minority Investor's ownership and economic rights to any material extent shall never be considered to be unreasonable)), the Board shall not effect (or propose to the General Meeting to effect) any of the matters referred to in this article 8.4. or enter into any agreement, arrangement or understanding to effect such matter (the Special Consent Matters):

1. any material amendment to the Articles, provided that the consent of the Minority Investor shall not be required in respect of any amendment to the Articles which is otherwise permitted (without expressly requiring Minority Investor consent) under the provisions of the Shareholders Agreement;

2. any corporate disposals by a member of the Group with an enterprise value in excess of 50,000,000 SEK;

3. any add-on acquisition by a member of the Group: (i) with an enterprise value in excess of SEK 50,000,000; and (ii) that involves a target entity or business that either: (x) derives more than 50 per cent. of its sales from non-Swedish operations; or (y) has as its core activity a business that is not related to the business of the Group;

4. any distribution or dividend which is proposed to be made by the Company to the Shareholders in circumstances in which the total third party financial indebtedness reduced by available cash (each as calculated in accordance with the Luxembourg General Applicable Accounting Principles) of the Group on a fully consolidated basis at the relevant time (Pro Forma Leverage) is more than 3.5 x Menigo LTM EBITDA. For the avoidance of doubt, the consent of the Minority Investor shall not be required for any distribution or dividend to the extent that after such payment, the Pro Forma Leverage of the Group is less than 3.5 x Menigo LTM EBITDA;

5. any value transfer made by a member of the Group to the Lead Investors or any Affiliates of the Lead Investors, comprising any transactions or events as a consequence of which the Group's assets are reduced by more than SEK 500,000 per annum and which is not of a purely commercial nature for that company;

6. any voluntary liquidation of the Company or Menigo Foodservice AB other than, for the avoidance of doubt, any liquidation pursuant to or in connection with a Solvent Reorganisation; and

7. any amendment to the Management Incentive Program established in accordance with the Shareholders Agreement which has the effect that the Management Incentive Program will thereafter not apply at the level of the Company.

8.5. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers, at least one of whom must be a Lead Investor Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

(iv) The shareholders will not take any resolution on or relating to the Special Consent Matters without the prior written consent of the Minority Investor given in accordance with article 8.4. above

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of the Chairman of the Board, any two Lead Investor Managers, or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least three (3) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital, subject to article 10.1 (iv) above. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

11.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

11.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 12. Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.2. The shareholders shall appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward, subject to article 10.1. (iv).

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and subject to article 10.1. (iv):

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders representing at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint

one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

15.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, the Shareholders Agreement and/or any other agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fourth resolution

The meeting noted the provisions of the restated articles of association of the Company by which at least two Lead Investor Managers are appointed by the shareholder's meeting from a list of candidates proposed by the Lead Investor and one Minority Investor Manager is appointed by the shareholder's meeting from a list of candidates proposed by the Minority Investor.

The Lead Investor confirmed that, in accordance with the above, Ms Ailbhe Jennings and Mr Adrian Whitehead are the candidates proposed for the election of the Lead Investor Managers of the Company.

The Minority Investor confirmed that, in accordance with the above, Mrs Ingrid Moinet is the candidate proposed for the election of the Minority Investor Manager of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolved to acknowledge the resignation of Mrs Noëlla Antoine and Mrs Pascale Nutz as Class A Managers and the resignation of Mr Andrew Bennett and Mrs Lynda Elliott as Class B Managers. The meeting further resolved to appoint Ms Ailbhe Jennings and Mr Adrian Whitehead as Lead Investor Managers and Mrs Ingrid Moinet as Minority Investor Manager for an undetermined duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Cidron Food Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 151 735, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791, le 16 avril 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 avril 2010, mais non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, que les cent millions (100.000.000) de parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 200.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 100.000.000) à trois cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 300.000.000) par l'émission de deux cent millions (200.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, par apport en numéraire;

2.- Modification subséquente des statuts de la société, sans modification de son objet social;

3.- Confirmation par l'investisseur majoritaire que Mlle Ailbhe Jennings et

M. Adrian Whitehead sont les candidats nommés par l'investisseur majoritaire pour l'élection en tant que gérants majoritaires conformément aux statuts coordonnés;

4.- Confirmation par l'investisseur minoritaire que Mme Ingrid Moinet est la candidate nommée par l'investisseur minoritaire pour l'élection en tant que gérante minoritaire conformément aux statuts coordonnés;

5.- Acceptation de la démission de Mme Noëlla Antoine, Mme Pascale Nutz, M. Andrew Bennett et Mme Lynda Elliott et nomination de Mlle Ailbhe Jennings et de M. Adrian Whitehead en tant que gérants majoritaires et nomination de Mme Ingrid Moinet en tant que gérante minoritaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 200.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 100.000.000) à trois cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 300.000.000) par l'émission de deux cent millions (200.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre «Cucina Lux Investment Limited» et «Brake Bros Limited» à souscrire deux cents millions (200.000.000) de parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Cucina Lux Investment Limited", une société constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, TN25 4AG représentée par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée qui restera ci-annexée;

a déclaré souscrire aux cinquante-trois millions (53.000.000) de parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire.

Ensuite "Brake Bros Limited", une société constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, TN25 4AG, représentée par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée qui restera ci-annexée;

a déclaré souscrire aux cent quarante-sept millions (147.000.000) de parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire.

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent millions de Couronnes Suédoises (SEK 200.000.000) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les statuts de la société (sans pour autant modifier l'objet social de la société), pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Définitions

Dans ces Statuts (tels que définis ci-après), les termes et expressions suivantes ont la signification qui leur est donnée ci-dessous:

Groupe désigne l'ensemble des Sociétés du Groupe (tel que défini ci-après);

Sociétés du Groupe désigne la Société ainsi que chacune de ses filiales;

Actionnaires Majoritaires désigne, collectivement, Cucina Lux Investments Limited (numéro d'enregistrement 06305255), une société constituée en Angleterre et au Pays de Galle, ayant son siège social à Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, Royaume-Uni, TN25 4AG et Brake Bros Limited (numéro d'enregistrement 02035315), une société constituée en Angleterre et au Pays de Galle, ayant son siège social à Enterprise House, Eureka Business Park, Ashford, Kent, Royaume-Uni, TN25 4AG, et leurs cessionnaires autorisés suivant les termes du Pacte d'Actionnaires (tel que défini ci-après);

Menigo LTM EBITDA désigne l'EBITDA du Groupe sur base consolidée, calculé par référence aux douze mois civils complets précédant immédiatement la date de calcul;

Actionnaire Minoritaire désigne Nordic Wholesale Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B120.759 et ses cessionnaires autorisés suivant les termes du Pacte d'Actionnaires (tel que défini ci-après);

Pacte d'actionnaires désigne tout contrat qui peut exister de temps à autre entre les actionnaires de la Société (tels que définis ci-après) et la Société, tel que modifié et complété et qui détermine certaines modalités et conditions de la détention d'une participation dans la Société.

Les termes utilisés dans ces Statuts qui ne seraient pas définis ci-dessus gardent la signification qui leur est donnée dans le Pacte d'actionnaires.

I. Dénomination - Siège social - objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Cidron Food Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par

voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois cents millions de Couronnes Suédoises (SEK 300.000.000), représenté par trois cents millions (300.000.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel toute prime payée sur n'importe quelle part sociale sera versée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon (i) le Pacte d'actionnaire et (ii) les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Toute cession de parts sociales doit être conforme aux dispositions du Pacte d'Actionnaires et la Société ne peut reconnaître ni inscrire aucune cession de parts sociales sans avoir préalablement vérifié que les modalités du Pacte d'Actionnaires ont été dûment respectées.

De plus, toute cession de parts sociales à des tiers qui ne sont pas encore associés de la Société est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, en accord avec la loi.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par le Conseil nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Le Conseil est constitué d'un nombre de gérants tel que proposé par les Actionnaires Majoritaires à l'Assemblée Générale. Ce nombre ne pouvant pas être inférieur à trois.

7.3. Les Actionnaires Majoritaires, pour autant qu'ils et/ou leurs cessionnaires autorisés détiennent des parts sociales dans le capital social de la Société, ont le droit (i) de proposer à l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) une liste de candidats parmi laquelle au moins deux gérants de la Société seront nommés par l'Assemblée Générale; (ii) de maintenir en fonction ce nombre de gérants; et (iii) de proposer à l'Assemblée Générale de révoquer tout gérant ainsi nommé et de proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi laquelle des gérants de remplacement seront nommés à la place de chaque gérant révoqué. Les gérants nommés conformément au présent article 7.3. seront désignés comme étant Gérants de l'Actionnaire Majoritaire, et individuellement comme étant Gérant de l'Actionnaire Majoritaire.

7.4. L'Actionnaire Minoritaire, pour autant qu'il et/ou ses cessionnaires autorisés détiennent des parts sociales dans le capital social de la Société, ont le droit (i) de proposer à l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) une liste de candidats parmi laquelle un gérant de la Société sera nommé par l'Assemblée Générale; (ii) de maintenir en fonction ce gérant; et (iii) de proposer à l'Assemblée Générale de révoquer ce gérant ainsi nommé et de proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi laquelle un gérant de remplacement sera nommé à la place du gérant révoqué. Le gérant nommé conformément au présent article 7.4. sera désigné comme étant Gérant de l'Actionnaire Minoritaire.

7.5. A chaque fois qu'une demande est faite pour révoquer ou remplacer un gérant conformément aux paragraphes précédents, la révocation et le remplacement doivent être actés par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Le Président du Conseil

Le Conseil nomme un Président du Conseil parmi les Gérants de l'Actionnaire Majoritaire. Le Président aura une voix prépondérante en cas d'égalité.

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Sous réserve de l'article 8.4 ci-après et des dispositions du Pacte d'Actionnaires, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Si possible, une convocation sera donnée au moins deux jours ouvrables avant chaque réunion du Conseil et chaque comité du Conseil. Toutefois, en ce qui concerne une réunion pour laquelle l'ordre du jour comprend un ou plusieurs des sujets énoncés à l'article 8.4. ci-dessous, une convocation sera donnée au Conseil au moins 36 heures avant, sans exception. Aucune réunion du Conseil ne peut être convoquée à moins 36 heures à l'avance sans le consentement de chacun des Gérants de l'Actionnaire Majoritaire. La convocation doit stipuler l'ordre du jour en précisant les sujets à traiter lors de cette réunion et inclure tous les documents qui seront diffusés ou présentés à la réunion. Aucun autre sujet que ceux spécifiés dans l'ordre du jour ne peut être traité à une assemblée du Conseil (ou comité du Conseil), sauf si un Gérant de L'Actionnaire Majoritaire en décide autrement. Aucun sujet qui se rapporte à un ou plusieurs des sujets énoncés à l'article 8.4. ci-dessous ne peut être traité ou approuvé à une réunion du Conseil (ou comité du Conseil), sauf si ce(s) sujet(s) a (ont) été indiqué dans l'ordre du jour ou à moins que le Gérant de l'Actionnaire Minoritaire en décide autrement.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut renoncer à cette convocation soit par écrit soit par télex, e-mail, télégramme ou télex.

(iv) Les réunions du Conseil seront tenues à six mois d'intervalle au maximum et au moins trois réunions du Conseil seront tenues chaque année, sauf si l'Actionnaire Majoritaire en décide autrement.

(v) Un gérant peut être représenté à toute réunion du Conseil en donnant une procuration, par écrit, par télex, e-mail, télégramme ou télex à un autre gérant.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, incluant deux Gérants de l'Actionnaire Majoritaire, est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés pour autant que deux personnes soient présentes pour constituer le quorum. Si le quorum n'est pas respecté dans la demi-heure précédant la tenue de la réunion du Conseil, le(s) gérant(s) présent(s) peut (peuvent) décider d'ajourner la réunion à une date ultérieure (réunion qui ne sera pas tenue plus tôt que deux jours et pas plus tard que sept jours après la première date fixée pour la réunion). Le Conseil doit convoquer chacun des gérants qui ne participait pas à la première réunion en leur demandant soit de participer à la réunion ajournée du Conseil ou de mettre par écrit ses impressions quant aux sujets qui seront discutés à cette réunion. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement à cette seconde réunion que si au moins deux Gérants de l'Actionnaire Majoritaire sont présents ou représentés. Si le Président du Conseil est dans l'impossibilité d'assister à une de ces réunions du Conseil, les Gérants de l'Actionnaire Majoritaire présents à cette réunion nommera un président pour la durée de cette réunion.

(vii) Les résolutions du Conseil sont valablement prises par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, sous réserve de l'article 8.4 ci-après. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président de la réunion ou, si aucun Président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(x) Dès que possible, après chaque réunion du Conseil (ou comité du Conseil), le procès-verbal de la réunion doit être envoyé à tous les gérants.

8.4. Sujets à Consentement spécial

Aussi longtemps que l'Actionnaire Minoritaire et / ou ses cessionnaires autorisés et ayants droits détiennent des parts sociales représentant au moins 16,60 pour cent ou plus du total des parts sociales émises (sur une base pleinement diluée), pour autant que les Gérants de l'Actionnaire Minoritaire l'aient préalablement consenti (un tel consentement ne devant pas être indûment retardé, en tout cas et, en ce qui concerne le point 1 ci-dessous, ne devant pas être refusé sans motif valable (il est entendu que, à titre d'exemple, un refus de consentement pour des sujets qui changent à tout égard majeur, négativement et de façon disproportionnée, les droits de propriété et économiques de l'Actionnaire Minoritaire ne doit

jamais être considéré comme déraisonnable)), le Conseil ne peut pas mettre en application (ou proposer à l'Assemblée Générale de mettre en application) l'un ou l'autre des sujets visés au présent article 8.4. ou de conclure tout accord, arrangement ou entente pour mettre en application ce sujet (les Sujets à Consentement Spécial):

1. toute modification substantielle des Statuts, à condition que le consentement de l'Actionnaire Minoritaire ne soit pas requis à l'égard de cette modification des Statuts qui est par ailleurs permise (sans exiger expressément l'accord de l'Actionnaire Minoritaire) en vertu des dispositions du Pacte d'Actionnaires;

2. tout acte de disposition par un membre du Groupe avec une valeur patrimoniale de plus de SEK 50,000,000;

3. toute acquisition supplémentaire par un membre du Groupe: (i) avec une valeur patrimoniale de plus de SEK 50.000.000; et (ii) qui inclut une entité cible ou une entreprise qui soit: (x) tire plus de 50 pour cent de son chiffre d'affaire des opérations non-suédoises; ou (y) a pour activité principale une activité qui n'est pas liée à l'activité du Groupe;

4. toute distribution ou dividende qui est proposée par la Société aux Actionnaires quand l'endettement financier total envers des tiers, diminué de la trésorerie disponible (chacun tel que calculé conformément au Principes Comptables Généraux Applicable au Luxembourg) du Groupe sur une base intégralement consolidée au moment considéré (Pro Forma Leverage) est supérieur à 3.5 x Menigo LTM EBITDA. Afin d'éviter toute confusion, le consentement de l'Actionnaire Minoritaire ne sera pas exigé pour toute distribution ou dividende dans la mesure où, après un tel paiement, le Pro Forma Leverage du Groupe soit inférieur à 3,5 x Menigo LTM EBITDA;

5. toute cession de valeur réalisée par un membre du Groupe aux Actionnaires Majoritaires ou à toute Filiale des Actionnaires Majoritaires, ce y compris toute transaction ou évènement à la suite duquel les actifs du Groupe sont diminués de plus de SEK 500.000 par année et qui n'est pas d'une nature purement commerciale pour cette société;

6. toute liquidation volontaire de la Société ou de Menigo Foodservice AB autre, pour soulever tout doute, toute liquidation selon ou dans le cadre d'une Réorganisation Solvable; et

7. toute modification au Programme d'Encouragement de la Direction conclu conformément au Pacte d'Actionnaires suivant lequel le Programme d'Encouragement de la Direction ne s'applique plus au niveau de la Société.

8.5. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, dont au moins un Gérant de l'Actionnaire Majoritaire.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Les associés n'adopteront aucune résolution relative au Consentement Spécial sans avoir reçu préalablement l'accord de l'Actionnaire Minoritaire selon l'article 8.4 ci-dessus.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative du Président du Conseil, de deux gérants de l'Actionnaire Majoritaire ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins trois (3) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social et en accord avec les dispositions de l'article 10.1 (iv) ci-dessus. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

11.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

11.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

12.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables ainsi que l'article 10.1 (iv).

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes et selon l'article 10.1 (iv):

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Quatrième résolution

L'assemblée a noté les dispositions des statuts coordonnés de la société par lesquels deux gérants majoritaires sont nommés par l'assemblée des actionnaires d'après une liste de candidats proposée par l'investisseur majoritaire et un gérant minoritaire est nommé par l'assemblée des actionnaires d'après une liste de candidats proposée par l'investisseur minoritaire.

L'investisseur majoritaire a confirmé que, conformément à ce qui précède, Mlle Ailbhe Jennings et M. Adrian Whitehead sont les candidats proposés pour l'élection des managers majoritaires de la société.

L'investisseur minoritaire a confirmé que, conformément à ce qui précède, Mme Ingrid Moinet est la candidate proposée pour l'élection du manager minoritaire de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Mme Noëlla Antoine et de Mme Pascale Nutz en tant que gérantes de classe A et la démission de M. Andrew Bennett et Mme Lynda Elliott en tant que gérants de classe B. L'assemblée a également décidé de nommer Mlle Ailbhe Jennings et M. Adrian Whitehead en tant que gérants majoritaires et Ingrid Moinet en tant que gérante minoritaire pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2010. Relation: LAC/2010/19484. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056098/745.

(100070627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Chephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.209.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010056498/15.

(100057141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.842.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58638 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054183/10.

(100068923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.702.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58645 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054196/10.

(100068773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

**Colt Group S.A, Société Anonyme Holding,
(anc. COLT Telecom Group S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "COLT Telecom Group S.A." (the "Company"), a holding company in the form of a société anonyme having its registered office at K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.679, incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1237 of 26 June 2006, page 59351 and whose articles of association (the "Articles of Association") have been amended several times and for the last time on 15 March 2010 by deed of the undersigned notary, in process of publication in the Mémorial.

The meeting was presided over by Mr. Tim Hilton, Chairman of the Company, residing in The United States of America,

The chairman, appointed as secretary Mrs. Caroline Griffin Pain, Company Secretary, residing in London, United Kingdom.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I - The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and the convening notices have been sent on 15 March 2010 to the shareholders inscribed in the register of shareholders pursuant to the provisions of the articles of association.

II - The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III - It appears from the attendance list that out of a total of 891,583,789 (eight hundred ninety-one million five hundred eighty-three thousand seven hundred eighty-nine) shares in issue, 772,816,141 (seven hundred seventy-two million eight hundred sixteen thousand one hundred forty-one) ordinary shares (representing 86.68 %) were represented (in attendance or by proxy) at the meeting (being more than half of the issued and outstanding share capital of the Company).

IV - The agenda of the meeting, following the items on the agenda of the 2010 annual general meeting of the Company held prior to the meeting and recorded by minutes under private signature, is as follows:

24. Amendment of the name of the Company

Amendment of Article 1 (Name) of the Company's Articles of Association so as to read as follows:

« **Art. 1.** A stock holding Company under Luxembourg law is established under the name "Colt Group S.A."(...)»

25. Report on the price and conditions governing the issuance of ordinary shares in the Company and consequential amendment to Article 5 of the Company's Articles of Association

Acknowledgment of a Report by the Board of Directors confirming the price and conditions at which the ordinary shares in the Company may be issued within the authorised share capital, such issues being made without reserving any pre-emptive subscription rights of existing Shareholders; in connection with this, the decision to authorise the Board of Directors to suppress, any pre-emptive subscription rights in respect of the issue of ordinary shares within the authorised share capital as provided for in Article 5(3) of the Articles of Association; extension of the validity period of the authorised and reserved share capital of the Company to be set at a period of five years from the date of the publication of the deed recording the Extraordinary General Meeting held on 29 April 2010 in the Mémorial; consequential amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company by amending Article 5 (Capital) paragraph (1) of the Company's Articles of Association so as to read as follows:

“ **Art. 5.** (1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million euro (€ 1,250,000,000.-) to be represented by two billion five hundred million (2,500,000,000.-) ordinary shares, nominal value fifty cents (€ 0.50-). Any authorised but unissued ordinary shares lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 29 April 2010 in the Mémorial (or any extension thereof).”

26. The following Amendments to the Company's Articles of Association

a - Amendment to Article 11 (Notification of interests of three percent (3%) or more) so as to read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is currently subject, and for so long as its shares are admitted to trading on a regulated market, will remain subject to the Transparency Law. In addition to the obligations and requirements resulting from the Transparency Law, any person who, in the circumstances provided in the Transparency Law (including (without limitation) by taking into account the provisions of article 9 of, and the exemptions provided by, the Transparency Law) reaches, exceeds or falls below the threshold of 3% and/or every additional threshold which is a multiple of 1, must make notifications provided for by the Transparency Law, provided that for the purposes of calculating the thresholds held by such person (all that are allocated to that person pursuant to article 9 of the Transparency Law), any participations in financial instruments within the meaning of article 12 of the Transparency Law shall be aggregated to the voting rights attached to the shares.

The provisions of articles 28 and 29 of the Transparency Law will apply with respect to the obligations set out in this Article 11.

Without prejudice to the Transparency Law, the Company may make a public announcement consisting of or relating to any information received by it under Articles 10 and 11.”

b - Amendment to Article 12 (Sanction for non-response) paragraph (1) so as to read as follows:

“ **Art. 12.** (1) Where the holder of any shares in the Company, or any other person appearing to be interested in those shares, fails to comply within the relevant period with any notice in respect of those shares served on him under Article 10 or fails to make a notification under Article 11 and/or under the Transparency Law when he is required to do so or fails to comply with a notice served on him under Article 44, or, in purported compliance with a notice served on him under Article 10 or Article 44, has made a statement which is false or inadequate in a material particular, the Company may give the holder of those shares to which the notice or notification relates a notice (a “restriction notice”) to the effect that from the service of the restriction notice those shares will be subject to some or all of the relevant restrictions, and from service of the restriction notice those shares shall, notwithstanding any other provision of these Articles, be subject to those relevant restrictions accordingly. For the purpose of enforcing the relevant restrictions referred to in sub-paragraph (c) of the definition of “relevant restrictions”, the Board may give notice to the relevant member requiring the member to change the relevant shares held in uncertificated form to certificated form by the time stated in the notice. The notice may also state that the member may not change any of the relevant shares held in certificated form to uncertificated form. If the member does not comply with the notice, the Board may authorise any person to instruct the operator to change the relevant shares held in uncertificated form to certificated form.”

c - Amendment to Article 12 (Sanction for non-response) paragraph (7) so as to read as follows:

“ **Art. 12.** (7) This Article is in addition to, and shall not in any way prejudice or affect, the rights of the Company arising under these Articles or otherwise howsoever from any failure by any person to give any information required by a notice within the time specified in it. This Article is in particular in addition to the sanctions provided by the Transparency Law. For the purpose of this Article a notice need not specify the relevant period, and may require any information to be given before the expiry of the relevant period.”

d - Amendment to Article 12 (Sanction for non-response) paragraph (8) definition of “person appearing to be interested” so as to read as follows:

“ **Art. 12.** (8) “person appearing to be interested” in any shares shall mean any person named in a response to a notice or otherwise notified to the Company by a member as being so interested or shown in any register or record kept by the Company under these Articles as so interested or, taking into account a response or failure to respond in the light of the response to any other notice and any other relevant information in the possession of the Company, any person whom the Company knows or has reasonable cause to believe is or may be so interested and including persons holding financial instruments (as defined in the Transparency Law) with respect to the shares;”

e - Amendment to Article 18 (Chairman and Committees of the Board) paragraph (2) so as to read as follows:

“ **Art. 18.** (2) The Board may also, in conformity with the provisions of the law, delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its daily business, to executive committees, individual Directors, the Chairman, managing directors and other agents, who need not be shareholders but this will require the prior authorisation of the ordinary general meeting of shareholders in the case of delegation to Directors. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.”

f - Amendment to Article 22 (Board Meeting) paragraph 1 so as to read as follows:

“ **Art. 22.** (1) The Board shall meet upon request by the Chairman or any two Directors. Notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any electronic means to each Director seven days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a one-day notice shall be sufficient. Any Director can waive his entitlement to notice of any directors’ meeting, including one which has already taken place and any waiver after the meeting has taken place will not affect the validity of the meeting or any business conducted at the meeting.”

g - Amendment to Article 25 (Directors’ and Officers’ Indemnities) paragraph 1(a) so as to read as follows:

“ **Art. 25.** (1)(a) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. To that end, the Company may purchase and maintain for any Director or other officer, insurance against any such liability.”

h - Amendments to Article 29 (Notice of meeting) paragraph (1) so as to read as follows:

“ **Art. 29.** (1) Notices for general meetings shall be given by mail first class, postage prepaid to all holders of ordinary shares sent to the address recorded in the Register, or by electronic communications to an address provided by the shareholder or publication on a website in respect of any shareholder if that shareholder has consented to notice being given in that manner and posted not later than fourteen clear days before an ordinary general meeting and twenty-one clear days before an extraordinary general meeting subject to any longer notice provided for by law and provided further that, if applicable, the law allows in specific circumstances for a shorter period, notice may be given as provided by law.”

i - Amendment to Article 29 (Notice of meeting) paragraph (7) so as to read as follows:

“ **Art. 29.** (7) If at any time by reason of the suspension or curtailment of postal services within the United Kingdom or Luxembourg or of the relevant electronic communication system the Company is unable effectively to convene a general meeting by notice sent through the post or by electronic communications, notice of the general meeting may be given to shareholders affected by the suspension or curtailment by a notice advertised twice in at least one newspaper with a national circulation in Luxembourg and in the official gazette of Luxembourg at a minimum interval of eight days and eight days before the general meeting, or any other period of time provided for by law, and in that event the notice shall be deemed to have been served on all shareholders or all affected shareholders, as the case may be, and persons entitled by transmission, who are entitled to have notice of the meeting served upon them, on the day when the second advertisement has appeared in at least one such paper and in the official gazette of Luxembourg. If at least six clear days prior to the meeting the sending of notices by post or electronic communications has again become generally possible, the Company shall send confirmatory copies of the notice by post or by electronic communications to the persons entitled to receive them.”

j - Amendment to Article 35 (Trading year) so as to read as follows:

“ **Art. 35.** The financial year of the Company begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.”

k - Amendment to Article 52 so as to add the following definition of “Transparency Law”:

“ **Art. 52.** “Transparency Law” means the Luxembourg law of 11 January 2008 on transparency requirements in relation to information about issuers, whose securities are admitted to trading on a regulated market, as such law may be amended or replaced, and any reference herein to a provision of such law will include a reference to its replacement or successor provisions.”

V -It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting resolved as follows:

First resolution

24. Amendment of the name of the Company

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend Article 1 (Name) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda.

For: 772,700,428 Against: 9,610 Abstentions: 106,103

Pursuant to the above a total of 99.99 % of the votes cast of the represented ordinary shares in issue have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Second resolution

25. Report on the price and conditions governing the issuance of ordinary shares in the Company and consequential amendment to the Company's Articles of Association

The meeting acknowledged a Report by the Board of Directors confirming the price and conditions at which the ordinary shares in the Company may be issued within the authorised share capital, such issues being made without reserving any preemptive subscription rights of existing Shareholders. Such report shall remain annexed to the present deed.

In connection with the above, the meeting resolved at the majorities set out hereafter:

1 - to authorise the Board of Directors to suppress, any pre-emptive subscription rights in respect of the issue of ordinary shares within the authorised share capital as provided for in Article 5(3) of the Articles of Association;

2 - to extend the validity period of the authorised and reserved share capital of the Company to be set at a period of five years from the date of the publication of the present deed recording the Extraordinary General Meeting held on 29 April 2010 in the Mémorial; and

3 - to consequently amend Article 5 of the Articles of Association of the Company by amending Article 5 (Capital) paragraph (1) of the Articles of Association as set out in agenda.

For: 757,880,208 Against: 14,830,468 Abstentions; 105,465

Pursuant to the above a total of 98.08 % of the votes cast of the represented ordinary shares in issue have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Third resolution

26. Amendments to the Articles of Association of the Company

The meeting resolved at the majorities set out hereafter:

a - to amend Article 11 (Notification of interests of three percent (3%) or more) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda;

b - to amend Article 12 (Sanction for non-response) paragraph (1) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

c - to amend Article 12 (Sanction for non-response) paragraph (7) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

d - to amend Article 12 (Sanction for non-response) paragraph (8) (definition of "person appearing to be interested") of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

e - to amend Article 18 (Chairman and Committees of the Board) paragraph (2) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

f - to amend Article 22 (Board Meeting) paragraph 1 of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

g - to amend Article 25 (Directors' and Officers' Indemnities) paragraph 1(a) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

h - to amend Article 29 (Notice of meeting) paragraph (1) of the Company's Articles of Association as set out in the Agenda:

i - to amend Article 29 (Notice of meeting) paragraph (7) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

j - to amend Article 35 (Trading year) of the Company's Articles of Association as set out in the agenda:

k - to amend Article 52 of the Company's Articles of Association so as to add the definition of "Transparency Law" as set out in the agenda:

For: 769,971,722 Against: 2,308,908 Abstentions: 115,268

Pursuant to the above a total of 99.7 % of the votes cast of the represented ordinary shares in issue have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand seven hundred Euros (1,700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour d'avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "COLT Telecom Group S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.679, constituée selon un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1237 du 26 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 15 mars 2010 par un acte du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Tim Hilton, Président de la Société, demeurant aux Etats-Unis.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Caroline Griffin-Pain, Secrétaire Général de la Société, demeurant à Londres, Royaume-Uni.

L'assemblée a élu en tant que scrutateur Madame Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I-La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par convocations contenant l'agenda et les convocations ont été envoyées le 15 mars 2010 aux actionnaires figurant sur le registre des actionnaires conformément aux dispositions des statuts.

II-Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III- Il appert de la liste de présence que sur un total de 891.583.789 (huit cent quatre-vingt-onze millions cinq cents quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-neuf) actions ordinaires en émission, 772.816.141 (sept cent soixante-douze millions huit cent seize mille cent quarante et un) actions ordinaires (représentant 86,68 %) étaient représentées (en personne ou par procuration) à l'assemblée (représentant plus de la moitié du capital social émis et en circulation de la Société).

IV- L'ordre du jour de l'assemblée, suivant les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2010 de la Société qui s'est tenue avant la présente assemblée et enregistrés dans un procès-verbal sous seing privé, est le suivant:

24. Modification du nom de la Société

Modification de l'article 1 (Nom) des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Par les présentes, il est institué une société par actions de droit du Luxembourg qui sera dénommée "Colt Group S.A." (...)"

25. Rapport sur le prix et les conditions régissant l'émission d'actions ordinaires de la Société et amendements consécutifs de l'Article 5 des Statuts de la Société

Constat du rapport du Conseil d'Administration confirmant le prix et les conditions d'émission des actions ordinaires de la Société dans les limites du capital social autorisé, ces émissions ne réservant pas un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existant; en relation avec ceci, la décision d'autoriser le Conseil d'Administration de supprimer tout droit préférentiel de souscription en relation avec l'émission d'actions ordinaires dans les limites du capital social autorisé comme disposé par l'article 5(3) des Statuts; extension de la période de validité du capital social autorisé et du capital souscrit non-appelé de la Société pour être fixé à une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte enregistrant au Mémorial l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2010; amendement consécutif de l'article 5 des Statuts de la Société par modification de l'article 5 (Capital) paragraphe (1) des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** (1) Le capital social autorisé de la Société est fixé à un milliard deux cent cinquante millions d'euros (€1.250.000.000); devant être représenté par deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte enregistrant l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2010 déterminant le présent capital social autorisé (ou toute extension de ce capital autorisé).»

26. Les modifications suivantes des Statuts de la Société

a - Modification de l'Article 11 (notification de toute participation de trois pour cent (3 %) ou plus) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est actuellement soumise, et aussi longtemps que ses actions seront admises à la négociation sur un marché réglementé, restera soumise à la Loi relative aux Obligations de Transparence. En plus des obligations et conditions résultant de la Loi relative aux Obligations de Transparence, toute personne qui, dans les circonstances prévues par la Loi relative aux Obligations de Transparence (notamment (sans limitation), en prenant en considération les dispositions de l'article 9 et les dérogations prévues par la Loi relative aux Obligations de Transparence), atteint, dépasse ou tombe en dessous du seuil de 3% et/ou de chaque seuil supplémentaire qui est un multiple de 1, doit le notifier comme prévu par la Loi relative aux Obligations de Transparence, à condition qu'afin de calculer les seuils détenus par une telle personne (tous ceux qui sont attribués à cette personne conformément à l'Article 9 de la Loi relative aux Obligations de Transparence), toute participation dans des instruments financiers compris dans le champ d'application de l'Article 12 de la Loi relative aux Obligations de Transparence seront totalisés aux droits de vote rattachés aux actions.

En ce qui a trait aux obligations prévues par cet Article 11, les dispositions des articles 28 et 29 de la Loi relative aux Obligations de Transparence s'appliqueront.

Sans préjudice quant à la Loi relative aux Obligations de Transparence, toute information reçue par la Société suivant les dispositions des Articles 10 et 11 peut être rendue publique par la Société.»

b - Modification de l'Article 12 (Sanction du défaut de réponse) paragraphe (7) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** (7) Le présent article est en plus de, et n'aura en aucun cas pour effet de porter préjudice à, ou d'affecter les droits de la Société tels qu'ils découlent des présents Statuts, non plus qu'autrement, de quelque manière que ce soit, en conséquence du défaut de communication de toutes informations requises, par notification dans les délais prévus. En particulier, cet Article vient s'ajouter aux sanctions prévues par la Loi relative aux Obligations de Transparence. Aux fins du présent article, il n'est pas nécessaire qu'une notification fasse mention de la période pertinente, et elle pourra imposer la communication d'une information donnée avant l'expiration du délai fixé pour cela.»

d - Modification de l'Article 12 (Sanction du défaut de réponse) paragraphe (8) définition d'une «personne apparaissant détenir une participation» afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** (8) «personne paraissant détenir une participation» en toutes actions désignera toute personne désignée en réponse à une notification ou dont il aura été notifié de toute autre manière à la Société, par un membre, qu'elles détiennent une telle participation, ou pour laquelle il sera attesté, par tout registre ou livre tenu par la Société en vertu des présents Statuts comme détenant telle participation, ou par la prise en compte d'une réponse ou d'un défaut de réponse, à la lumière de la réponse à une autre notification et de toute autre information pertinente en la possession de la Société, ou toute personne dont la Société sait, ou a raisonnablement lieu de croire, qu'elle détient, ou est susceptible de détenir, telle participation, et comprenant les personnes détenant des instruments financiers (comme défini dans la Loi relative aux Obligations de Transparence) en relation avec les actions;»

e - Modification de l'Article 18 (Présidence et comités du conseil d'administration) paragraphe (2) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** (2) Le Conseil peut également, conformément aux dispositions de la loi, déléguer la gestion quotidienne de l'activité de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société en liaison avec ses activités quotidiennes, à des comités de direction ou Administrateurs individuels, à son Président, à des administrateurs délégués ou à d'autres agents, lesquels ne seront pas nécessairement des administrateurs, mais, s'agissant d'une délégation aux Administrateurs individuels l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires sera nécessaire. Le Conseil d'administration déterminera les conditions de nomination et de révocation, ainsi que la rémunération et les pouvoirs de toute personne ainsi nommée.»

f - Modification de l'Article 22 (réunions du Conseil d'Administration) afin de lui en donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** (1) Le Conseil d'administration se réunira à la demande de son Président ou de deux Administrateurs. Toute convocation à une quelconque réunion doit être effectuée par lettre, câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen électronique adressée à chaque Administrateur sept jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, un préavis d'une journée suffira. Tout directeur peut renoncer à son droit d'être notifié de toute réunion du conseil d'administration, y compris d'une réunion qui a déjà eu lieu et toute renonciation après que la réunion ait eu lieu n'affectera pas la validité de cette réunion ou de toute affaire traitée pendant la réunion.»

g - Modification de l'Article 25 (Indemnité des Administrateurs et des Dirigeants) paragraphe 1(a) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 25.** (1) (a) (a) toute personne qui est, ou a été, Administrateur ou dirigeant de la Société, sera indemnisée par la Société dans toute la mesure permise par le droit en vigueur, pour toutes dettes et dépenses raisonnablement supportées ou payées par elles en liaison avec toutes demandes, actions en justice, poursuites ou procédures dans lesquelles elle serait impliquée, en qualité de partie ou autrement, du fait de sa qualité, actuelle ou passée, d'Administrateur ou de dirigeant, ainsi que pour tous montants payés ou supportés par elle au titre du règlement desdites demandes, actions en justice, poursuites ou procédures. A cette fin, la Société pourra souscrire et maintenir en vigueur, au bénéfice de tout Administrateur ou autre dirigeant, une assurance pour telle responsabilité.»

h - Modification de l'Article 29 (Convocation) paragraphe (7) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 29.** (1) Les convocations aux assemblées générales seront transmises par courrier au tarif normal, en port payé et envoyées à tous les porteurs d'actions ordinaires à l'adresse figurant pour chacun d'eux dans le registre des actionnaires, ou par communication électronique, à l'adresse communiquée par l'actionnaire, ou par publication sur un site Internet pour tous actionnaires lorsque ceux-ci ont accepté qu'une notification leur soit adressée de la sorte; et les notifications seront postées au plus tard quatorze jours francs avant la date d'une assemblée générale ordinaire, et vingt-et-un jours francs avant la date d'une assemblée générale extraordinaire sous réserve de tout délais de notification plus long prévu par la loi et à condition que, si applicable, la loi permette dans des circonstances spécifiques une période de notification plus courte, la notification peut être faite comme prévue par la loi.»

i - Modification de l'Article 29 (Convocation) paragraphe (7) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 29.** (7) Si, à un moment ou à un autre, du fait de la suspension ou de l'indisponibilité des services postaux au Royaume-Uni ou au Luxembourg, ou, du système de communication électronique utilisé, la société n'est pas en mesure de convoquer effectivement une assemblée générale par notification envoyée par la poste ou par courrier électronique, la convocation à l'assemblée générale pourra être adressée aux actionnaires affectés par telle suspension ou indisponibilité, par la publication d'une convocation, à deux reprises, dans au moins un quotidien diffusé nationalement au Luxembourg et dans le Journal officiel du Luxembourg, à intervalles minimum de huit jours et huit jours avant l'assemblée générale, ou à toute autre période prévue par la loi, et dans ce cas, la convocation sera réputée avoir été remise à tous les actionnaires ou, selon le cas, tous les actionnaires affectés, ainsi qu'à toutes les personnes en droit, par transmission, de recevoir convocation à une assemblée générale, le jour de la parution du second avis dans au moins l'un de ces quotidiens nationaux et dans le Journal officiel du Luxembourg. Si au moins six jours francs avant l'assemblée générale en question, l'envoi de convocations par la poste ou par courrier électronique est redevenu possible, la Société enverra par la poste ou par courrier électronique, à titre de confirmation, des copies de la convocation aux personnes en droit de les recevoir.»

j - Modification de l'Article 35 (Exercice comptable) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 35.** L'exercice comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

k - Modification de l'Article 52 afin d'ajouter la définition suivante de «Loi relative aux Obligations de Transparence»

« **Art. 52.** «Loi relative aux Obligations de Transparence» signifie la Loi luxembourgeoise du 11 Janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, telle qu'amendée, et chaque référence susmentionnée relative aux dispositions de cette loi inclura une référence à ses dispositions remplacées ou lui succédant.»

V - Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée a délibéré comme suit:

Première résolution

24. Modification du nom de la Société

L'assemblée a décidé aux majorités indiquées ci-dessous de modifier l'Article 1 (Nom) des Statuts de la Société tel qu'établi dans l'ordre du jour.

Pour: 772,700,428

Contre: 9,610

Abstentions: 106,103

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 99,99 % des voix exprimées des actions ordinaires représentées en émission ont voté en faveur, de sorte que la résolution a été adoptée.

Deuxième résolution

25. Rapport sur le prix et les conditions régissant l'émission d'actions ordinaires de la Société et amendements consécutifs des Statuts de la Société

L'assemblée a constaté le rapport du Conseil d'Administration confirmant le prix et les conditions d'émission des actions ordinaires de la Société dans les limites du capital social autorisé, ces émissions ne réservant pas un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existant. Ce rapport doit rester annexé au présent acte.

L'assemblée a décidé aux majorités indiquées ci-dessous:

1 - d'autoriser le conseil d'administration de supprimer tout droit préférentiel de souscription en relation avec l'émission d'actions ordinaires dans les limites du capital social autorisé comme disposé par l'article 5(3) des Statuts;

2 - de rallonger la période de validité du capital social autorisé et du capital souscrit non-appelé de la Société pour être fixé à une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte enregistrant au Mémorial l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2010; et

3 - de modifier en conséquence l'Article 5 des Statuts de la Société en modifiant l'Article 5 (Capital) paragraphe (1) des Statuts de la Société tel qu'établi dans l'ordre du jour:

Pour: 757,880,208

Contre: 14,830,468

Abstentions: 105,465

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 98.08 % des voix exprimées des actions ordinaires représentées en émission ont voté en faveur, de sorte que la résolution a été adoptée.

Troisième résolution

26. Modification des Statuts de la Société

L'assemblée a décidé aux majorités indiquées ci-dessous:

- a - De modifier l'Article 11 des Statuts de la Société (notification de toute participation de trois pour cent (3 %) ou plus) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- b - De modifier l'Article 12 des Statuts de la Société (Sanction du défaut de réponse) paragraphe (1) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- c - De modifier l'Article 12 des Statuts de la Société (Sanction du défaut de réponse) paragraphe (7) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- d - De modifier l'Article 12 des Statuts de la Société (Sanction du défaut de réponse) paragraphe (8) définition d'une «personne apparaissant détenir une participation» tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- e - De modifier l'Article 18 des Statuts de la Société (présidence et comités du conseil d'administration) paragraphe (2) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- f - De modifier l'Article 22 des Statuts de la Société (réunions du Conseil d'Administration) paragraphe (1) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- g - De modifier l'Article 25 des Statuts de la Société (Indemnité des Administrateurs et des Dirigeants) paragraphe 1 (a) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- h - De modifier l'Article 29 des Statuts de la Société (Convocation) paragraphe (1) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- i - De modifier l'Article 29 des Statuts de la Société (Convocation) paragraphe (7) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- j - De modifier l'Article 35 des Statuts de la Société (Exercice comptable) tel qu'établi dans l'ordre du jour;
- k - De modifier l'Article 52 des Statuts de la Société afin d'ajouter la définition de la «Loi sur la Transparence» tel qu'établie dans l'ordre du jour:

Pour: 769,971,722

Contre: 2,308,908

Abstentions: 115,268

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 99.7 % des voix exprimées des actions ordinaires représentées en émission ont voté en faveur, de sorte que la résolution a été adoptée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille sept cents Euros (1.700, EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait à Luxembourg le jour mentionné ci-avant.

Après lecture du procès verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HILTON, C. GRIFFIN PAIN, E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19896. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010054220/407.

(100069051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

CBP, Compagnie de Banque Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054198/10.

(100068973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Colt Group S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58603 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054221/10.

(100069060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Consolium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010054223/10.

(100068968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Garage International LUX Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.860.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58625 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054275/10.

(100069140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Lina Global Business S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 60, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.119.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2010

Les deux associés de la société LINA GLOBAL BUSINESS s.à.r.l., Monsieur NIFER Fahmi et Monsieur NEFER Hdhili tous deux représentants l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

1.- Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 14 mai 2010, que Monsieur NIFER Fahmi et Monsieur NEFER Hdhili cèdent à Monsieur DE TOMMASO Luca, né le 21 février 1959 à Casamassima (Italie), demeurant 152, rue des Sources, L-2542 Luxembourg et Madame ROBERT Patricia, née le 7 septembre 1961 à Luxembourg, demeurant 152, rue des Sources, L-2542 Luxembourg, la totalité de leurs parts sociales qu'ils détiennent dans la société LINA GLOBAL BUSINESS s.à.r.l, soit 100 parts sociales.

Suite à cette cession les parts sociales de la société se répartissent comme suit:

- Madame ROBERT Patricia	80
- Monsieur DE TOMMASO Luca	20
Total	100

2.- L'assemblée accepte la démission de Monsieur NIFER Fahmi de son poste de gérant.

3.- En remplacement de Monsieur NIFER Fahmi, Madame ROBERT Patricia, née le 7 septembre 1961 à Luxembourg, demeurant 152, rue des Sources, L-2542 Luxembourg est appelée aux fonctions de gérante technique pour une durée indéterminée.

4.- Monsieur DE TOMMASO Luca né le 21 février 1959 à Casamassima (Italie), demeurant 152, rue des Sources, L-2542 Luxembourg est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

La responsabilité de la société est engagée en toute circonstance par la signature des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Oberkorn au siège de la société.

Pour extrait

NIFER F. / NEFER H. / ROBERT P. / DE TOMMASO L.

Référence de publication: 2010054340/29.

(100068443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58617 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054306/10.

(100069106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58619 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054307/10.

(100069237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Intrawest Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.110.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58618 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054320/10.

(100069166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Herr Michael Peters hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Life One ("die Gesellschaft") mit Ablauf des 13. Mai 2010 niedergelegt.

Mit Beginn des 14. Mai 2010 wurde Herr Daniel Lehmann, Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 3. Dezember 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Luxemburg, im Mai 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

COMINVEST Asset Management

Arntz / Dr. Goergen

Référence de publication: 2010054338/16.

(100068435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

HBI Mercator Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 110.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010056409/14.

(100057091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054331/10.

(100069143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Larma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054336/9.

(100068583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Tacoma Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.040.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 avril 2010 à 11.00 heures à Luxembourg
23, avenue de La Porte-Neuve*

- L'Assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE demeurant à 61, Grand Rue L-8510 Redange sur Attert et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL.

- L'Assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph Winandy né le 16 février 1946 à Ettelbruck et résidant 92 rue de l'Horizon, L-5960 Itzig en tant que nouvel administrateur.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056619/19.

(100057204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

MPPM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Ets Ledur & Fils.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.087.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19 avril 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054368/12.

(100068789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

OGB-L-Solidarité syndicale, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg F 2.727.

Les statuts coordonnés de OGBL SOLIDARITE SYNDICALE ASBL ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 mai 2010.

FIDUCIAIRE EVERARD KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2010054379/12.

(100069141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

ProLogis UK CCXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.193.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 16, 2010, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK CCXXII S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on July 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1154 of 5 November 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") have not been amended since that date.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND POUNDS (GBP 5,000.-) so as to raise it from its present amount of TEN THOUSAND POUNDS (GBP 10,000.-) to FIFTEEN THOUSAND POUNDS (GBP 15,000.-) by the issuance of TWO HUNDRED AND FIFTY (250) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, ProLogis UK Holdings S.A., represented as stated hereabove, declares to subscribe for the TWO HUNDRED AND FIFTY (250) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the sum of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.-GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND POUNDS (GBP 15,000.-) represented by SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares with a par value of TWENTY POUNDS (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 1,200.-)

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK Holdings S.A., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 avril 2010, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK CCXXII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1154 du 5 novembre 2005 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (10.000.- GBP) à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, ProLogis UK Holdings S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire les DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que la somme de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à MILLE DEUX CENTS EURO (1.200.- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17419. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054391/99.

(100068429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

ProLogis UK CCXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054392/10.

(100068902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Regina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.010,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054411/11.

(100069232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

En date du 26 mars 2010, la société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

- La société MRM CONSULTING S.A. a démissionné de son poste de commissaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WERNER S.A.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire jusqu'au 26/03/2010

Référence de publication: 2010056591/18.

(100057388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.117.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trafalgar Capital Advisors Limited, a limited liability company registered in England and Wales (registered no. 5966485) with its registered office at 32 Addison Grove, London W4 1ER, England,

here represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, United Kingdom on April 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Trafalgar Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.117, having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 22 February 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 436 of 23 March 2007 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 3 of article 12 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall henceforth read as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any of its managers."

Second Resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder considers it to be no longer necessary to contribute any manager to any category and resolves to cancel any allocation to any category.

Whereof the present deed is drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Trafalgar Capital Advisors Limited, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (numéro 5966485), ayant son siège social à 32 Addison Grove, London W4 1ER, Angleterre,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le avril 2010.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Trafalgar Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.117, avec siège sociale à 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée en date du 22 février 2007 suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 mars 2007, numéro 436 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 3 de l'article 12 des statuts de la Société (les «Statuts»), qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Société est engagée en toutes circonstances, par la signature unique de chaque gérant.»

Deuxième Résolution

Faisant suite à la Première Résolution, l'Associé Unique estime qu'il n'est plus nécessaire d'affilier un gérant à une catégorie et décide d'annuler toute affiliation à une catégorie.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19182. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054450/70.

(100068447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2010.

Banque Havilland S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010056314/13.

(100057039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.505.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Braunschweig S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113505 and having a share capital of one hundred and six thousand one hundred and fifty euro (EUR 106,150) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of seven million two hundred and sixty-three thousand six hundred and fifty euro (EUR 7,263,650) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and six thousand one hundred and fifty euro (EUR 106,150), represented by two thousand one hundred and twenty-three (2,123) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to seven million three hundred and sixty-nine thousand eight hundred euro (EUR 7,369,800) by way of issuance of one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-three (145,273) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company

with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven million two hundred and sixty-three thousand six hundred and fifty euro (EUR 7,263,650) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and six thousand one hundred and fifty euro (EUR 106,150), represented by two thousand one hundred and twenty-three (2,123) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to seven million three hundred and sixty-nine thousand eight hundred euro (EUR 7,369,800) by way of issuance of one hundred and forty-five thousand two hundred and seventy-three (145,273) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of seven million two hundred and sixty-three thousand six hundred and fifty euro (EUR 7,263,650) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of seven million two hundred and sixty-three thousand six hundred and fifty-nine euro and forty-three cents (EUR 7,263,659.43) is to be allocated as follows:

(i) an amount of seven million two hundred and sixty-three thousand six hundred and fifty euro (EUR 7,263,650) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of nine euro and forty-three cents (EUR 9.43) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seven million two hundred and sixty-three thousand six hundred and fifty-nine euro and forty-three cents (EUR 7,263,659.43) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" 5.1. The corporate capital is fixed at seven million three hundred and sixty-nine thousand eight hundred euro (EUR 7,369,800) represented by one hundred and forty-seven thousand three hundred and ninety-six (147,396) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand one hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Braunschweig S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113505 et dont le capital social s'élève à cent six mille cent cinquante euros (EUR 106.150) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de sept million deux cent soixante-trois mille six cent cinquante euros (EUR 7.263.650) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent six mille cent cinquante euros (EUR 106.150), représenté par deux mille cent vingt-trois (2.123) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à sept million trois cent soixante-neuf mille huit cents euros (EUR 7.369.800) par l'émission de cent quarante-cinq mille deux cent soixante-treize (145.273) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sept million deux cent soixante-trois mille six cent cinquante euros (EUR 7.263.650) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent six mille cent cinquante euros (EUR 106.150), représenté par deux mille cent vingt-trois (2.123) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à sept million trois cent soixante-neuf mille huit cents euros (EUR 7.369.800) par l'émission de cent quarante-cinq mille deux cent soixante-treize (145.273) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept million deux cent soixante-trois mille six cent cinquante euros (EUR 7.263.650) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de sept million deux cent soixante-trois mille six cent cinquante-neuf euros et quarante-trois cents (EUR 7.263.659,43) est à affecter comme suit:

(i) un montant de sept million deux cent soixante-trois mille six cent cinquante euros (EUR 7.263.650) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de neuf euro et quarante-trois cents (EUR 9,43) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de sept million deux cent soixante-trois mille six cent cinquante neuf euros et quarante-trois cents (EUR 7.263.659,43) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à sept million trois cent soixante-neuf mille huit cents euros (EUR 7.369.800), représenté par cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-seize (147.396) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HB1 S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1262. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010055932/175.

(100057244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010056294/10.

(100057203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.925.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Berlin S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113925 and having a share capital of thirty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 36,250) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one million six hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty euro (EUR 1,655,550) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 36,250), represented by seven hundred and twenty-five (725) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million six hundred and ninety-one thousand eight hundred euro (EUR 1,691,800) by way of issuance of thirty-three thousand one hundred and eleven (33,111) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million six hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty euro (EUR 1,655,550) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 36,250), represented by seven hundred and twenty-five (725) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million six hundred and ninety-one thousand eight hundred euro (EUR 1,691,800) by way of issuance of thirty-three thousand one hundred and eleven (33,111) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one million six hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty euro (EUR 1,655,550) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of one million six hundred and fifty-five thousand five hundred and ninety-six euro and eighty-seven cents (EUR 1,655,596.87) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one million six hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty euro (EUR 1,655,550) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty-six euro and eighty-seven cents (EUR 46.87) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million six hundred and fifty-five thousand five hundred and ninety-six euro and eighty-seven cents (EUR 1,655,596.87) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one million six hundred and ninety-one thousand eight hundred euro (EUR 1,691,800) represented by thirty-three thousand eight hundred and thirty-six (33,836) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Berlin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113925 et dont le capital social s'élève à trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 36.250) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de un million six cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.655.550) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 36.250), représenté par sept cent vingt-cinq (725) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million six cent quatre-vingt onze mille huit cents euros (EUR 1.691.800) par l'émission de trente-trois mille cent onze (33.111) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de un million six cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.655.550) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 36.250), représenté par sept cent vingt-cinq (725) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million six cent quatre-vingt onze mille huit cents euros (EUR 1.691.800) par l'émission de trente-trois mille cent onze (33.111) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million six cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.655.550) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de un million six cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt sept cents (EUR 1.655.596,87) est à affecter comme suit:

(i) un montant de un million six cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.655.550) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante six euros et quatre-vingt sept cents (46,87) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million six cent cinquante cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 1.655.596,87) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt onze mille huit cents euros (EUR 1.691.800), représenté par trente-trois mille huit cent trente-six (33.836) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1260. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010055951/174.

(100057148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

ASV Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.609.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

S&A Holding and Finance Limited, a company governed under the Law of the British Virgin Islands, with its legal address at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and incorporated with number 11494401, duly represented by Mr Geert DIRKX, expert-comptable, born on October 10, 1970 in Maaseik (Belgium), with professional address in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, by virtue of a power of attorney delivered on April 15, 2010.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ASV REAL ESTATE S.à r.l. ("the Company"), governed by the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies ("the Law"), as amended, as well as these Articles of Association ("the Articles of Association").

Art. 2. The registered office is established in the City of Luxembourg and may be transferred within the same municipality by resolution taken by the Management. The registered office can be transferred to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of various kinds of real estate in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may hold participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as administrate, develop and manage such participations. The Company may provide any financial assistance to group companies by granting loans, guarantees or securities in any kind or form.

The Company may carry out real estate transactions as well as commercial, industrial and financial transactions that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time. The death of a shareholder will not dissolve the Company.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares without any nominal value and all fully paid-in.

All shares are registered. The subscribed capital can be increased or decreased by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

The Company can redeem its own shares within the limits of the Law.

Art. 6. The Company will be managed by one or more managers ("the Management"), without any obligation to be a shareholder, appointed for a limited or unlimited period of time. They are re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided the Law.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

The Company will be bound by the signature of its sole manager. In case the Management is composed of more than one (1) manager, the Company will be bound by the joined signature of at least two managers

The Management can delegate the representation of the Company to one or more employees and also grant special powers to any person of its choice.

Art. 7. The Company's financial year shall begin on January 1 and shall end on December 31 of each year.

Art. 8. The Management drafts the annual accounts as defined by the Law. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed capital. The annual net profits shall be at the free disposal of the shareholders.

Art. 9. The Management may distribute interim dividends under the conditions in within the limits provided by the Law. If the interim dividend distributed by the Management exceeds the final dividend decided by the shareholders, the surplus will be considered as a deposit on future

Art. 10. The Company may be liquidated at any time under the conditions and within the limits provided by the Law. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders setting the powers and compensation of the liquidator(s).

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

S&A Holding and Finance Limited, prementionné	100
Total	100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Shareholders resolutions

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The Management is composed by one (1) Manager.
2. The following person is appointed Manager for an unlimited period of time: Geert DIRKX, born in Maaseik (Belgium) on 10th October 1970, residing professionally at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
3. The registered office will be fixed at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

S&A Holding & Finance Limited, une société constituée selon le droit des Îles Vierges Britanniques, avec siege social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques enregistrée sous le numéro 11494401 ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, suivant une procuration sous seing privé, donnée en date du 15 avril 2010.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ASV REAL ESTATE S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition de tout bien immobilier tant qu'au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

S&A Holding & Finance Limited	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Résolutions

Le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La Gérance est composé d'un gérant unique (1).
2. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée: Geert DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté;
3. Le siège social de la Société est établi au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2010. Relation: LAC/2010/17041. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010055961/175.

(100057083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

LuxCo 80 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.112.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010056297/12.

(100057213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2010

En date du 13 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 25 mai 2009, de Monsieur Michel de Robillard en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 2 septembre 2009, Monsieur Olivier Chatain, Banque de Gestion Privée Indosuez, 20, rue de la Baume, F - 75008 Paris, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Michel de Robillard, démissionnaire
- de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Chatain en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010056644/19.

(100057142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.830.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2010.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2010056299/12.

(100057219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

RECTIFICATIF

La présente mention rectifié la mention initialement déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L100049585.04 en date du 09/04/2010.

Le Bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010056300/16.

(100057221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056301/10.

(100057224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Masterhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.816.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 février 2010, acte n°51 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010056471/16.

(100057313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056302/10.

(100057226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Euram Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.903.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010056305/10.

(100057242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Assistance Ingénierie Lorraine Europe (AILE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.124.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056306/10.

(100057243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Auditas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 73.699.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056307/10.

(100056891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Gottmadingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010056410/14.

(100057503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056309/12.

(100056975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056310/12.

(100056976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Metinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.173.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Metinvest S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010056548/15.

(100056815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056311/12.

(100056992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Valaucharus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010056312/12.

(100057012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.029.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2010.
Banque Havilland S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010056313/12.

(100057035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Gypro-Bate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 29, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 64.174.

L'an deux mille dix, le seize avril,

L'associé unique de la société à responsabilité limitée GYPRO-BATE SARL - RCB N° 64 174 - Rue de Soleuvre L-4487 BELVAUX a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Démission de la gérante technique
- Nomination du nouveau gérant technique

Première résolution:

Madame Yvette HEINEN domiciliée 138 Rue de Differdange L-4437 SOLEUVRE démissionne de son poste de gérante technique et Monsieur FRADE MENDES Antonio Américo demeurant 29 Rue de Soleuvre L-4487 BELVAUX est nommé gérant technique

Fait à SOLEUVRE, le 16.04.2010.

FRADES MENDES Antonio Américo.

Référence de publication: 2010056595/18.

(100057387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.
Cargolux Airlines International S.A.
Signature

Référence de publication: 2010056315/12.

(100057054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Cibela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 83.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf les Bains, le 31 mars 2010.

CIBELA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056316/12.

(100057072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Belisa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 58.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf les Bains, le 31 mars 2010.

BELISA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056317/12.

(100057074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Sogis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 58.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 31 mars 2010.

Pour SOGIS S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010056318/13.

(100057080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Gladbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010056411/14.

(100057408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Black Sea Shipping Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 81.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf les Bains, le 31 mars 2010.

BLACK SEA SHIPPING CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056319/12.

(100057085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Projects Challenges and Services, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.858.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056320/11.

(100057266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Projects Challenges and Services, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056321/11.

(100057268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Projects Challenges and Services, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.858.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056322/11.

(100057269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

ARN SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.238.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARN SA
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056323/13.

(100057340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Fip Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8254 Mamer, 5A, rue du Millénaire.

R.C.S. Luxembourg B 107.656.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056324/10.

(100057453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Electra Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 87.761.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056325/10.

(100057452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Electra Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 87.761.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056326/10.

(100057448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

ProLogis European Finance XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.139.750,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.210.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010056393/11.

(100056742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.
